Rapport d'activité 2009

Notre expertise au service de la population

Un monde d'experts à l'écoute des télécoms

ATCI
Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire

Vers la certification ISO pour une meilleure efficacité dans l'accomplissement de notre mission de régulateur.

Notre expertise au service du développement des TICs.

SOMMAIRE

1 INTRODUCTION

2 ÉVOLUTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS EN CÔTE D'IVOIRE

> Historique
> Cadre institutionnel
> Cadre juridique
> Marché des télécommunications

3 ACTIVITÉS DE RÉGULATION

> Règlementation
Identification des abonnés de téléphonie mobile
Projet d'introduction des réseaux 3G et WIMAX
Lutte contre la cybercriminalité
Octroi des autorisations
> Gestion du spectre
Gestion des fréquences
Gestion des réseaux
Contrôle de la qualité des réseaux
Contrôle de la qualité des réseaux de téléphonie mobile
Système de gestion et de contrôle automatisé du spectre
> Gestion du plan de numérotation
Attribution de numéros et blocs de numéros
Accessibilité des numéros de services à valeur ajoutée
Gestion du plan de codes de points sémaphores
> Suivi des conventions de concession
> Contrôle et répression
Comptage et extraction des abonnés mobiles
Autres contrôles
> Règlement des différends et protection des consommateurs
> Interconnexion et tarification
Bilan de la régulation de l'interconnexion
Approbation des accords d'interconnexion conclus entre les opérateurs
Processus de détermination des tarifs d'interconnexion pour l'année 2011
> Normalisation et homologation
Homologation des équipements terminaux
Mise en place du comité de normalisation
Participation aux travaux de CODINORM

4 RELATIONS INTERNATIONALES

5 ADMINISTRATION ET FINANCES

> Organigramme
> Ressources humaines
Gestion des emplois
Affaires sociales
> Etats financiers commentés
Actif immobilisé
Créances clients
Autres créances
Compte de résultat au 31 décembre 2009

6 ACTIVITÉS DIVERSES

> Côte d'Ivoire Computer Emergency Response Team (CI-CERT)
> Lutte contre la cyber escroquerie

7 CONCLUSION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009

Directeur de publication
DIAKITÉ COTY, PCA de l'ATCI
Conception
Mr KLA Sylvanus, Directeur Général de l'ATCI
Supervision
Mr M'POUE Sylvestre, Secrétaire Général
Rédacteur
Mme N'DAKON Aline, Directeur de la Communication et de l'International
Réalisation
Sous-Direction de la Communication
Collaboration
Conseillers Techniques du Directeur Général
Direction des Radiocommunications
Direction de la Règlementation et des Affaires Juridiques
Direction des Etudes et de la Prospective
Direction Administrative et Financière
Direction du Budget et du Patrimoine
Direction de l'Audit et de la Qualité
Montage, graphisme et Impression
Everest Communication
Tirage : **300 exemplaires**

La confiance pour moi est un élément majeur : sans elle, aucun projet ne peut se réaliser et aucune équipe ne peut avancer.

Dr DIAKITÉ Coty
PCA de l'ATCI

RENFORCER LA CONFIANCE

1 INTRODUCTION

L'Agence des télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI) est chargée de la régulation du secteur stratégique des télécommunications en Côte d'Ivoire. Elle a été créée par la loi 95-526 sous la forme d'un établissement public de catégorie particulière puis transformée en société d'Etat par l'ordonnance n° 98-441 du 4 août 1998 portant modification de l'article 51 du code des télécommunications.

Dans le cadre de sa mission de régulateur, l'ATCI est chargée de :

> Faire appliquer les textes règlementaires en matière de télécommunications ;

> Définir les principes et autoriser la tarification des services qui sont fournis sous le régime du monopole ;

> Délivrer les autorisations d'exploitation des services de télécommunications ;

> Accorder les agréments des équipements terminaux ;

> Assurer la gestion et le contrôle du spectre radioélectrique ;

> Contribuer à l'exercice de toute autre mission d'intérêt public que pourrait lui confier le gouvernement pour le compte de l'Etat dans le secteur des télécommunications.

Le présent document fait le bilan des activités menées par l'Agence en 2009.

La croissance observée ces dernières années sur le marché des télécoms s'est encore confirmée en 2009.

M. Sylvanus KLA,
Directeur Général de l'ATCI

CONSOLIDER LA CROISSANCE

2 ÉVOLUTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS EN CÔTE D'IVOIRE

HISTORIQUE

A l'instar de nombre de pays en développement, la Côte d'Ivoire a hérité du monopole public des postes et télécommunications lors de son accession à l'indépendance en 1960. Ainsi, jusqu'en 1991, l'Office national des télécommunications (ONT), établissement public national, a exercé le monopole de la fourniture de tous les services de télécommunications, à l'exclusion du transport et de la distribution d'images qui relevaient de la Radio Télévision Ivoirienne (RTI).
Une société d'économie mixte, CI-Telcom, créée le 14 mai 1991, bénéficiera encore du monopole pour le développement des infrastructures, la fourniture des services et l'exploitation des réseaux.
L'ONT s'occupera dès lors uniquement de la gestion du patrimoine.

La privatisation de CI-Telcom intervient dans un contexte international d'explosion du marché des télécommunications.
Cet essor se manifeste en Côte d'Ivoire par un développement sans précédent des produits et activités liés aux télécommunications.
La nécessité de superviser les activités de l'opérateur de la téléphonie de base, d'organiser et réguler les activités exercées par d'autres opérateurs privés en vue d'atteindre les objectifs du Gouvernement visant au développement du secteur et notamment une meilleure desserte du pays, a amené l'Etat à mettre en place un nouveau cadre législatif et règlementaire.

CADRE INSTITUTIONNEL

L'AGENCE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE CÔTE D'IVOIRE (ATCI) EST CHARGÉE D'ATTRIBUER LES AUTORISATIONS, GÉRER LES FRÉQUENCES RADIOÉLECTRIQUES, RÉGLER LES DIFFÉRENDS ENTRE OPÉRATEURS ET VEILLER AU RESPECT DE LA RÈGLEMENTATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.

Le cadre institutionnel et juridique actuel est organisé autour de la loi n° 95-526 du 07 juillet 1995 portant Code des Télécommunications, qui s'applique à l'ensemble des activités du secteur à l'exception toutefois de celles relevant des services placés sous l'autorité des Ministères chargés de la Communication Audiovisuelle, de la Défense Nationale et de la Sécurité Publique.
La gestion du secteur dans le cadre de la loi est faite selon un schéma à deux niveaux : le Gouvernement et les deux organes de régulation que sont le CTCI et l'ATCI.
Le Gouvernement définit les politiques, élabore et propose la législation qu'il juge la mieux adaptée pour répondre aux besoins en matière de télécommunications, élabore les orientations, les principes directeurs et les objectifs en vue d'assurer un développement dynamique et harmonieux du secteur des télécommunications.

Le Conseil des Télécommunications de Côte d'Ivoire (CTCI) est chargé de veiller au respect du principe d'égalité de traitement de tous les opérateurs du secteur des télécommunications, au respect des dispositions contenues dans les conventions de concession, les cahiers des charges et les autorisations délivrées par le gouvernement et assurer en premier ressort l'arbitrage des litiges nés des activités de télécommunications.
L'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI) est chargée d'attribuer les autorisations, gérer les fréquences radioélectriques, régler les différends entre opérateurs et veiller au respect de la règlementation des télécommunications.

CADRE JURIDIQUE

Le cadre juridique actuel prévoit trois régimes selon la nature de l'activité: le régime de droits exclusifs ou de concession, le régime de concurrence règlementée ou d'autorisation et le régime de concurrence libre.
Sont soumis au régime de droits exclusifs ou de concession, l'établissement des infrastructures de réseaux ouverts au public à l'exception des réseaux radioélectriques, la construction et l'exploitation des réseaux publics filaires de télécommunications, la fourniture du service téléphonique entre points fixes. Pour exercer des activités dans ces domaines, les entreprises concernées doivent être titulaires d'une convention de concession signée avec l'Etat de Côte d'Ivoire.
Actuellement, deux entreprises, Côte d'Ivoire Télécom et Arobase Télécom, possèdent chacune une convention de concession.
Sont soumis au régime d'autorisation, l'établissement et l'exploitation des réseaux radioélectriques et la fourniture des services radioélectriques, et la fourniture de services supports.
Les entreprises désirant opérer dans ces domaines doivent avoir des autorisations délivrées par l'Agence des Télécommunications.
Sont soumis au régime de libre concurrence, les équipements terminaux, les réseaux et services non visés précédemment. Cependant, si les équipements terminaux, les réseaux ou services du régime de libre concurrence doivent être connectés au réseau public, ils sont soumis à une procédure soit de déclaration, soit d'homologation.

MARCHÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les performances du marché de la téléphonie sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Année	2008	2009	Variation
NOMBRE D'ABONNÉS	10 805 538	13 368 662	+24,6%
dont Mobile	10 449 036	13 184 308	
CIT	356 502	284 354	
Arobase Télécom	NP	NP	
Orange	4 142 806	4 370 259	
MTN	3 562 294	4 483 840	
Atlantique Télécom	1 840 480	2 392 245	
Comium	903 456	1 122 998	
Oricel		814 966	
CHIFFRE D'AFFAIRES (KF CFA)	681 904 933	692 462 185	+1,6%
dont Mobile	553 910 933	554 235 541	
CIT	127 994 000	138 226 644	
Arobase Télécom	NP	NP	
Orange	209 402 332	213 395 463	
MTN	188 798 072	205 140 542	
Atlantique Télécom	98 956 432	90 658 498	
Comium	56 754 097	45 041 038	
Oricel		18 481 192	
INVESTISSEMENTS (KF CFA)	122 837 149	128 204 645	+4,37%
dont Mobile	122 837 149	128 204 645	
CIT	NP	NP	
Arobase Télécom	NP	NP	
Orange	49 447 868	33 979 437	
MTN	43 487 956	56 801 121	
Atlantique Télécom	18 931 253	8 383 481	
Comium	10 970 072	10 559 415	
Oricel		18 481 192	
EMPLOIS	3 306	3 442	+4,11%
dont Mobile	2 107	2 433	
CIT	1 199	1 009	
Arobase Télécom	NP	NP	
Orange	726	594	
MTN	605	663	
Atlantique Télécom	450	488	
Comium	326	370	
Oricel		318	
TÉLÉDENSITÉ GLOBALE	50,1%	61,6%	+22,9%

NP : non parvenu

La baisse des coûts de communication a entrainé une plus grande accessibilité au service téléphonique.

La sûreté des activités du secteur nécessite l'identification des usagers.

M. Messan Beugré
Directeur de la Règlementation et des Affaires Juridiques

MIEUX STRUCTURER LES TÉLÉ

3 ACTIVITÉS DE RÉGULATION

COMS

RÈGLEMENTATION

IDENTIFICATION DES ABONNÉS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Suite aux instructions du Chef de l'Etat, lors de la Conférence régionale africaine sur la cybersécurité qui s'est tenue à Yamoussoukro du 17 au 22 novembre 2008, de procéder à l'identification des abonnés de téléphonie mobile, l'ATCI a organisé plusieurs séances de travail réunissant les opérateurs, la police nationale et le Ministère des NTIC.
Ces travaux ont débouché sur la prise d'une décision de l'ATCI, portant identification des abonnés mobiles.
Le bilan de l'opération à fin 2009, était de 829.173 abonnés identifiés.
Ce faible taux est dû à l'absence d'un cadre règlementaire adéquat devant régler les différentes questions de la mise en œuvre de l'opération, notamment la sécurisation du traitement des données.
Pour lever cette difficulté, un projet de décret a été élaboré par l'ATCI, la Police Nationale et le Ministère des NTIC ; il suit le processus requis pour sa signature.

PROJET D'INTRODUCTION DES RÉSEAUX 3G ET WIMAX

Dans le cadre de l'introduction des licences de réseaux mobiles de troisième génération et de réseaux WiMax, l'ATCI, avec l'assistance d'un cabinet extérieur, a élaboré les documents suivants :

> le projet de cahier des charges définissant les conditions d'exploitation des licences, notamment les droits et obligations des titulaires;
> la procédure de sélection des candidats;
> le projet de décret fixant le cadre règlementaire pour l'attribution de ces nouvelles licences.

Ces documents sont en cours de validation en vue de leur transmission au Ministère de tutelle technique.

LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ

Cadre national de cybersécurité

En vue de la mise en place d'un cadre national de cybersécurité, l'ATCI, en collaboration avec la Police nationale et des avocats, a élaboré les documents ci-après :

> la stratégie nationale de cybersécurité
> le projet de loi sur la cybercriminalité.

La Stratégie Nationale de Cybersécurité pose la problématique de la cybercriminalité et de la cybersécurité dans le monde en général et en Côte d'Ivoire en particulier. Elle présente les menaces et vulnérabilités pour notre pays, donne les objectifs stratégiques et définit les priorités et le rôle des parties prenantes que sont le Gouvernement, le secteur privé, les universités et le public.

Le projet de loi sur la cybercriminalité est relatif à la répression et la procédure pénale en matière de cybercriminalité.
Il identifie les délits, infractions et crimes liés aux technologies de l'information et de la communication et définit les peines associées.
Le projet de loi a été transmis au Ministère des NTIC en vue d'entamer le processus de son adoption.

OCTROI DES AUTORISATIONS

Au cours de l'année 2009, l'Agence a délivré vingt six (26) autorisations et déclarations et cent deux (102) agréments répartis comme suit :

Autorisations et déclarations

Domaine	BLR	FAI	VSAT	GFU	Messagerie vocale	Revente de trafic	Total
Nombre	01	07	07	01	09	01	26

Agréments

Type d'agrément	Nombre d'agrément
Installateur en commutation	07
Installateur en réseau	42
Vendeur de matériels radioélectriques	11
Vendeur de matériels télécoms	08
Installateur en transmission	18
Installateur en énergie	14
Elagage	02
TOTAL	102

GESTION DU SPECTRE

GESTION DES FRÉQUENCES

Le bilan de la gestion des fréquences s'établit comme suit :

Assignation de fréquences

> 99 demandes d'assignation de fréquences reçues ;
> 105 fréquences assignées en dessous de 1GHZ ;
> 9 fréquences assignées au dessus de 1 GHZ ;
> 02 autorisations d'accès dans les bandes 2,4 GHz et 5.8 GHZ ;
> 05 fréquences résiliées ;
> 99 fréquences rajoutées au fichier de fréquences.

Coordination internationale

43 demandes de coordination adressées aux administrations notificatives, dont 42 pour les services spatiaux et une pour les Services de Terre.

GESTION DES RÉSEAUX

Le bilan de la gestion des réseaux s'établit comme suit :

Etablissement de licences

16 licences ont été délivrées, dont :
> 5 licences de radioamateurs (TU) ;
> 3 licences d'exploitation (TUR) ;
> 2 licences de navires (TUN) ;
> 6 licences d'aéronefs (TUT).

Le fichier des licences comporte, **à fin 2009, 1775 licences correspondant à 11054 stations**, dont :
> 746 licences d'exploitation TUR correspondant à 10133 stations d'émetteurs/récepteurs ;
> 645 licences radioamateurs correspondant à 437 stations ;
> 242 licences de plaisance et d'armements correspondant à 260 stations ;
> 142 licences d'aéronefs correspondant à 224 stations.

Etablissement de certificats d'opérateurs

229 certificats d'opérateurs de navires et d'aéronefs ont été délivrés.

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES RÉSEAUX

Le contrôle est un volet important de la gestion du spectre car il permet de garantir une utilisation sans brouillage du spectre de fréquence.

Contrôle de l'occupation du spectre

Système VHF/HF

> Bande de fréquences de 5450Khz à 5537Khz : 28 fréquences dont 05 occupées ;
> Bande de fréquences de 6850Khz à 6887Khz : 12 fréquences dont 06 occupées ;
> Bande de fréquences de 9654Khz à 9712Khz : 19 fréquences dont 04 occupées.

Système VHF/UHF

> Bande de fréquences de 146 Mhz à 150 Mhz : 320 fréquences dont 40 occupées ;
> Bande de fréquences de 88 Mhz à 100 Mhz : 40 fréquences FM dont 15 occupées ;
> Bande de fréquences de 151,250 Mhz à 154,300 Mhz : 280 fréquences dont 38 occupées.

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES RÉSEAUX DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Les opérateurs ont des obligations de qualité de service. Chaque mois, ils fournissent à l'ATCI les données relatives à cette qualité de service conformément aux prescriptions de leur cahier des charges; lesquelles données comprennent, entre autres, les vitesses de relève des dérangements et le facteur de qualité du signal reçu (Rxqual).

Obligations de qualité de service

La qualité de service des réseaux de téléphonie mobile est appréciée par les indicateurs techniques ci-dessous.

Indicateur	Définition	Objectif
TCH et SDCCH Blocking	Taux de blocage pour cause de congestion sur la cellule	< 2%
CSSR	Taux de succès d'établissement d'appels du point de vue radio	> 95%
CDR	Taux de coupure d'appel	< 2%
DL_Qual	Taux de changement de cellules pour cause de mauvaise qualité du signal sur la liaison descendante	<20
UL_Qual	Taux de changement de cellules pour cause de mauvaise qualité du signal sur la liaison montante	<10%

Le tableau ci-dessous présente pour chaque opérateur le nombre moyen de cellules n'ayant pas respecté l'indicateur de qualité au cours de l'année 2009.

Critère	OCI	MTN	MOOV	COMIUM	GREENN
Call Drop Rate (CDR)	619	92		147	
Call Setup Success Rate	614	786	173	66	
SDCCH Blocking Rate	683	57	64	65	
HO Request DL Quality	586	262	63	34	
HO Request UL Quality Rate	62	53	85	34	
HO Request DL Level Rate	500	215		80	
HO Request UL Level Rate	500	465		69	
TCH Blocking Rate	57	387	209	88	

Jusqu'à fin décembre 2009, les données de l'opérateur GreenN n'ont pu être traitées.

SYSTÈME DE GESTION ET DE CONTRÔLE AUTOMATISÉ DU SPECTRE

Dans le souci d'assurer une gestion saine et efficace du spectre de fréquences en vue de faire face à l'utilisation intensive et sans cesse croissante des bandes de fréquences, l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire a entrepris, depuis 2005, d'acquérir un système de Gestion et de Contrôle Automatisés du Spectre Radioélectrique dans les bandes de fréquences allant de 9 KHz à 300 GHz.

Ce système est composé des éléments suivants :

> un Système Central de Gestion Informatisée du Spectre (SGS) s'appuyant sur les applications logicielles IRIS et ICS Telecom et permettant la gestion administrative et technique des fréquences

> un système de Contrôle du Spectre (SCS ou NMS) comprenant :

- un Centre de Contrôle Central (CCC), situé dans le bâtiment technique d'Abidjan, qui contrôle la totalité de l'exploitation du Système de surveillance ;
- une station de surveillance fixe V/U/SHF au bâtiment technique d'Abidjan assurant la couverture de la ville d'Abidjan ;
- 06 stations déportées de contrôle du spectre V/UHF à ALEPE, SIKENSI, SAN PEDRO, KORHOGO, BOUAKE et YAMOUSSOUKRO, reliées au sous système d'Abidjan avec communication composée d'une ligne louée et d'une liaison micro-ondes ou par liaison GSM ;
- 03 stations de contrôle mobile du spectre V/U/SHF dont deux stations de poursuite et une station semi mobile, assurant, par le biais de stations mobiles itinérantes, la couverture des localités non couvertes;
- une station fixe de contrôle du spectre HF, à Abidjan, permettant les mesures techniques, la goniométrie et la localisation des émetteurs sur l'ensemble du pays.

GESTION DU PLAN DE NUMÉROTATION

ATTRIBUTION DE NUMÉROS ET BLOCS DE NUMÉROS

En 2009, l'ATCI a satisfait aux demandes d'attribution de numéros et blocs de numéros comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Attribution de numéros aux opérateurs de téléphonie mobile en 2009

Opérateur mobile	Nombre de blocs « ABP » attribués	Blocs « ABP » attribués
Orange – CI	13	488 à 499 et 570
Oricel – CI	10	602 à 611
MTN – CI	8	444 à 449 et 550 à 551
Atlantique Telecom – CI	3	400 à 402
Comium – CI	3	650 à 652
Warid – CI	1	500

Attribution de numéros de services à valeur ajoutée en 2009

Bénéficiaire	Nombre de N° « ABPQM » attribués	Blocs « ABP » attribués
Comium	1	98066
Oricel	1	98162
International Contact Center	1	98150
Double U 5Africa	1	98188
MediaSoft	1	98090 et 98002
Solution Santé	1	98008
Celtouch	2	98006 et 98007
Bank Of Africa	2	88000 et 98002
OSWA	2	98180 et 98133
NewTechAfrik	1	98078
GIM	1	98108
DICOM	1	98009
Conasfor	1	99000

Attribution de numéros spéciaux en 2009

Bénéficiaire	Nombre de N° « ABPQM » attribués	Blocs « ABP » attribués
ONG Progressons Ensemble	3	1300 – 1377 – 1399
One Security	1	1516

40 / 49 / 50 / 55 / 61 / 65 : nouveaux indicatifs d'opérateurs mobiles ouverts au cours de l'année 2009.

Conformément à la recommandation UIT-T E.129, l'ATCI a notifié au Bureau de Normalisation des Télécommunications (TSB) de l'Union Internationale des Télécommunications, les nouveaux indicatifs d'opérateurs mobiles ouverts au cours de l'année 2009 que sont : le « 40 », le « 49 », le « 50 », le « 55 », le « 61 » et le « 65 ».

ACCESSIBILITÉ DES NUMÉROS DE SERVICES À VALEUR AJOUTÉE

Différents travaux entre l'ATCI, les opérateurs et les fournisseurs de services sur la question de l'accessibilité des numéros de services à valeur ajoutée, ont abouti à une décision de l'Agence entérinant le consensus trouvé entre les parties. Cette décision porte notamment sur :

> l'homogénéité des tarifs des services sur tous les réseaux ;

> les clés de répartition des revenus générés par les services fixées comme suit:

- 20% des revenus pour l'opérateur tiers qui facture l'appelant ;
- 32% des revenus pour l'opérateur hébergeur ;
- 48% des revenus pour le fournisseur de services.

> la mise en œuvre effective de l'accessibilité fixée au 1er novembre 2008;

> l'opérateur tiers reverse les parts de l'opérateur hébergeur et du fournisseur de services à l'opérateur hébergeur qui reversera à son tour, celle du fournisseur de services.

L'accessibilité qui devait être mise en œuvre le 1er novembre 2008 ne l'a pas été à la fin 2009. Toutefois, un accord sur l'accessibilité a été signé entre Côte d'Ivoire Telecom et Orange, et transmis à l'ATCI.

Aussi, afin de créer les conditions d'un développement harmonieux du marché des services à valeur ajoutée (SVA), l'ATCI a-t-elle exhorté les opérateurs à assouplir les critères relatifs aux offres d'accès aux SVA à l'attention des fournisseurs de services et à mettre en œuvre les accords dans des délais raisonnables.

Elle leur a rappelé que les contrats types proposés aux fournisseurs de services doivent intégrer les délais de mise en œuvre, les conditions et modalités de reversement, des clauses de confidentialité des services, etc. Ces contrats types doivent être communiqués à l'ATCI et rendus public par les opérateurs.

Par ailleurs, l'accessibilité des numéros de services libre appel et à coûts partagés devra être envisagée par les opérateurs et les conditions et modalités pratiques de mise en œuvre seront définies dans les années à venir.

GESTION DU PLAN DE CODES DE POINTS SÉMAPHORES

En 2009, les trois codes de points sémaphores internationaux 12493, 12494 et 12495 ont été attribués à l'opérateur MTN et notifiés à l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)

SUIVI DES CONVENTIONS DE CONCESSION

Les différents rapports établis à la suite de l'examen des bilans AC8, AC9, AC10, AC11, AC12 et AC13 de l'exécution de la convention de concession de Côte d'Ivoire Télécom ont été validés par le Conseil d'Administration et transmis aux ministères de tutelle. L'Agence a, par ailleurs, adressé une lettre de notification à Côte d'Ivoire Télécom pour les manquements commis pendant les années contractuelles AC8 et AC9.

CONTRÔLE ET RÉPRESSION

COMPTAGE ET EXTRACTION DES ABONNÉS MOBILES

En vue de l'établissement d'une base de données, des contrôles de vérification des procédures d'extraction et de comptage des abonnés ont été effectués chez les opérateurs mobiles.
Les résultats obtenus lors des différents contrôles sont contenus dans le tableau ci-dessous :

Opérateurs	Nombre d'abonnés au 09 août 2009	Nombre d'abonnés 05 septembre 2009	Nombre d'abonnés au 10 octobre 2009	Nombre d'abonnés 07 novembre 2009	Nombre d'abonnés au 03 décembre 2009
Moov CI	Opérateur absent	Opérateur absent	1 926 731	2117538	2 276 939
MTN CI	Opérateur absent	4 164 364	4 136 525	Non fourni	4 349 802
OCI	Opérateur absent	4 120 364	4 201 932	4 272 772	4 360 259
Oricel	642 526	Opérateur absent	649 424	704 690	782 316
Comium CI	951 393	958 854	989 806	995 161	1 025 606
Total			11 904 418		12 794 922

AUTRES CONTRÔLES

> Les services de contrôle ont effectué des visites dans cent une (101) sociétés, qui ont révélé 9 cas d'infraction à la règlementation. Aussi, des pénalités d'infractions leur ont-elles été infligées. Le montant total de ces pénalités s'élève à cinq millions neuf cent quinze mille (5.915.000) francs CFA.

> Vingt (20) sociétés ont été recensées, et invitées à régulariser leur situation au plan règlementaire.

> Des visites ont été effectuées chez les opérateurs mobiles pour contrôle de conformité de la messagerie vocale et contrôle de taxation.

> 57 cas d'utilisation de fréquences non autorisées ont été constatés.

> 14 permissionnaires ont vu leurs équipements (65) mis sous séquestre soit pour résiliation, soit pour réduction de réseau.
Au total, 364 permissionnaires disposent de 1859 émetteurs-récepteurs dans le magasin de l'ATCI.

> 111 permissionnaires se sont vus appliquer des sanctions soit pour non apposition des vignettes radioélectriques, soit pour une utilisation illicite des fréquences ou équipements déclarés.

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS

L'Agence a enregistré au total vingt six (26) dossiers de plaintes et requêtes dont les principales se résument comme suit :

> Plaintes (récurrentes) des associations de consommateurs relatives à l'installation des antennes par les opérateurs :

Des rencontres d'échanges et d'explications ont été initiées par les directions de la Règlementation, des Radiocommunications et des Etudes et de la Prospective, pour sensibiliser les plaignants sur les actions et projets de l'ATCI en cours sur le sujet. Par ailleurs, des campagnes de mesures de champs ont été menées par les services de l'Agence sur les sites en question.

> Contentieux entre opérateurs autorisés relatif au trafic international entrant

> Requête d'opérateurs autorisés relative au coût des liaisons louées fournies par CIT :

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, des études sont en cours en vue de déterminer la suite à donner.

> Impayés de factures d'interconnexion entre opérateurs :

Les sociétés Côte d'Ivoire Telecom et Orange CI ont informé l'Agence de la situation récurrente des impayés de factures par les sociétés Oricel et Comium. Les parties ont été conviées à des séances de conciliation qui se sont soldées par des propositions d'échéanciers pour le règlement desdits impayés.

INTERCONNEXION ET TARIFICATION

BILAN DE LA RÉGULATION DE L'INTERCONNEXION

L'étude relative au bilan et aux perspectives de l'interconnexion des réseaux en Côte d'Ivoire a montré que le bilan de la régulation de l'interconnexion est globalement positif. En effet, on est passé d'un seul opérateur avant la libéralisation du secteur des télécommunications à six opérateurs en activité fournissant des services variés notamment, la téléphonie mobile, l'accès à Internet, la messagerie, la transmission de données et des services à valeurs ajoutées (par exemple les services kiosque et les services bancaires). La régulation de l'interconnexion a également permis une baisse significative des tarifs des communications.

Cependant, plusieurs actions restent encore à mettre en œuvre pour permettre à l'abonné, quel que soit son réseau de raccordement, d'avoir accès au service de télécommunications à des prix raisonnables orientés vers les coûts.

APPROBATION DES ACCORDS D'INTERCONNEXION CONCLUS ENTRE LES OPÉRATEURS

La décision n°1 fixant à 45F HT le plafond tarifaire 2009 a été prise le 08 janvier 2009. Une réponse aux requêtes de Côte d'Ivoire Telecom et Orange-CI contre ladite décision a été transmise au CTCI le 4 février 2009. En fin de compte, le CTCI a confirmé les dispositions de la décision de l'ATCI.
La décision n°14 fixant à 43F HT les tarifs d'interconnexion plafonds pour l'année 2010 a été prise le 05 novembre 2009.

PROCESSUS DE DÉTERMINATION DES TARIFS D'INTERCONNEXION POUR L'ANNÉE 2011

Le processus de détermination des tarifs d'interconnexion pour l'année 2011 a débuté en mars 2009 en collaboration avec les opérateurs et le CTCI. Ce processus devra aboutir à la construction d'un modèle de calcul de coûts pour le marché ivoirien et à la détermination des tarifs d'interconnexion pour l'année 2011.
Les activités menées au sein du comité d'interconnexion ont abouti à la sélection du cabinet qui est chargé de construire le modèle de coûts CMILT BUTTOM UP. Ce modèle sera utilisé par l'ensemble des opérateurs pour déterminer le coût d'accès à leurs réseaux. A cet effet, des questionnaires en vue de l'implémentation de la version bêta du modèle ont été transmis aux opérateurs pour être renseignés.

La décision n°1 fixant à 45F HT le plafond tarifaire 2009 a été prise le 08 janvier 2009.

NORMALISATION ET HOMOLOGATION

HOMOLOGATION DES ÉQUIPEMENTS TERMINAUX

Les dossiers relatifs aux équipements ci-dessous ont été instruits et l'homologation a été accordée aux présentateurs.

Liste des équipements terminaux homologués en 2009

Equipement	Marque	Présentateur
Téléphone mobile	Blackberry 8120	JAT distribution
Téléphone mobile	Blackberry 8900	JAT distribution
Téléphone mobile	Blackberry 9000	JAT distribution
Téléphone mobile	Blackberry 9500	JAT distribution
Téléphone mobile	Blackberry 8820	JAT distribution
Téléphone mobile	Blackberry 8520	JAT distribution
Télécopieur	DP-8025-PE	SONOCCO
Modem	SS20	JAT distribution
Télécopieur	DP-8032-PE	SONOCCO
Télécopieur	KX-M6260-CX	SONOCCO

MISE EN PLACE DU COMITÉ DE NORMALISATION

Se basant sur les résolutions de la dernière Assemblée Mondiale de Normalisation des Télécommunications (AMNT-08), qui s'est tenue en Afrique du Sud, du 21 au 30 octobre 2008, la mise en place d'un comité de normalisation revêt un intérêt pour la Côte d'Ivoire afin de s'impliquer davantage dans l'activité de normalisation et s'inscrire dans le processus de réduction de l'écart en matière de normalisation entre les pays développés et les pays en développement. Les statuts et règlement intérieur du comité de normalisation ont été adoptés. Un projet de décision portant création dudit comité est en préparation.

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE CODINORM

L'ATCI a participé aux travaux de la commission technique miroir créée à l'image du comité technique ISO/TC 223 ayant la charge de l'élaboration des normes dans le domaine de la sécurité sociétale et de la commission technique électrotechnique.

Nous portons la voix de la Côte d'Ivoire au sein des instances internationales des télécoms.

Mme Aline N'DAKON
Directeur de la Communication
et de l'International

AU CŒUR DES GRANDES QUESTIONS DE TÉLÉCOMS

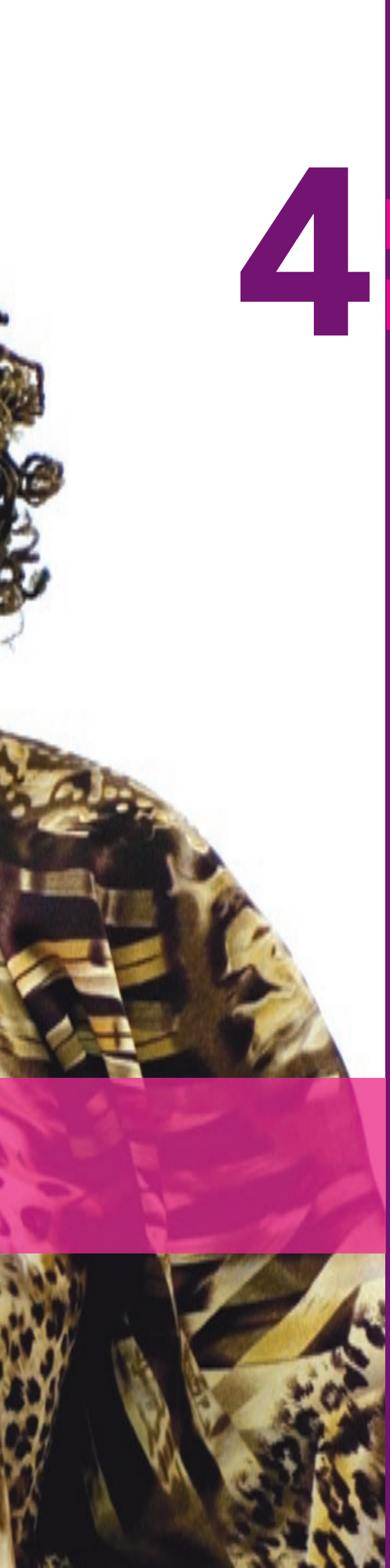

4 RELATIONS INTERNATIONALES

L'ATCI a participé, au cours de l'année 2009, à plusieurs réunions des organisations internationales qui se sont déroulées en Côte d'Ivoire, en Afrique et hors du continent africain.
Nous citerons en particulier :

Au titre de l'Organisation Régionale Africaine de Communication par Satellite (RASCOM)

> Les deux réunions du Conseil d'Administration de RASCOM, d'avril et de juillet 2009.
> La 11ème réunion ordinaire de l'Assemblée des Parties à Banjul, en Gambie, du 07 au 08 décembre 2009.

Au titre du Conseil de l'Entente

Participation aux travaux des ateliers préparatoires à la conférence des Chefs d'Etat des pays membres du Conseil de l'Entente tenue à Yamoussoukro le 11 juillet 2009.

Au titre du Forum des Régulateurs Africains des Services Publics (AFUR)

La 6ème Assemblée Générale Annuelle de l'AFUR s'est déroulée, du 20 au 25 avril 2009 à Abidjan. La demande d'adhésion de l'ATCI a été validée au cours de cette AGA.

Au titre de l'Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO)

> Assemblée Générale Annuelle (AGA), du 06 au 10 juillet 2009 à Banjul en Gambie ; l'ATCI a accédé à la Présidence du Comité Exécutif de ARTAO au terme de cette AGA ;
> Participation à la 14ème réunion du Comité Exécutif, les 23 et 24 novembre 2009 à Abuja.

Au titre du Comité des Régulateurs de Télécommunications de l'UEMOA (CRTEL)

Du 26 au 27 août 2009 à Ouagadougou (Burkina Faso), 3ème réunion du CRTEL sur le thème : « Situations des Fonds du Service Universel : état de mise en œuvre et perspectives »

Au titre du Forum des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique (FTRA)

Réunion du FTRA, du 22 au 24 mai 2009 à LUSAKA en ZAMBIE: la Côte d'Ivoire a été désignée pour abriter le prochain FTRA dont l'ATCI est devenue membre du comité de coordination.

Au titre du Réseau Francophone de la Régulation des Télécommunications (FRATEL)

> 6ème Séminaire de FRATEL, du 19 au 20 juin 2009 à Dakar (Sénégal) sur le thème : « Le déploiement des services mobiles, un enjeu de développement »
> 7ème réunion annuelle FRATEL, du 19 et 20 novembre à Bruxelles (Belgique).

Au titre de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT)

> 10ème session ordinaire du Conseil d'Administration, du 11 au 12 juin 2009 à Ouagadougou.
> Conférence Ministérielle sur la Communication et la Technologie de l'Information, du 02 au 05 novembre 2009 à Johannesburg en Afrique du Sud.

Au titre de l'AfriNIC

Réunion annuelle, du 21 au 27 novembre 2009 à Dakar. La participation active de l'ATCI aux travaux de l'AfriNIC a valu à la Côte d'Ivoire d'avoir deux représentants au sein du Comité Consultatif de Gouvernement (Governmental Advisory Commitee, GAC) de l'ICANN.

Au titre de la CEDEAO

8ème réunion des Ministres des TIC, le 02 octobre 2009 à Dakar (Sénégal), précédée de celle des experts, du 28 septembre au 01 octobre 2009, pour traiter de l'accélération de la transposition des Actes Additionnels et la mise en place d'un cadre propice pour la cybercriminalité.

Au titre de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)

> Conseil de l'UIT-T, du 20 au 30 octobre 2009

> 4ème Forum Mondial des Politiques de Télécommunications (FMPT 09), du 22 au 24 avril 2009 à Lisbonne au Portugal ;

> Forum sur la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée Mondiale de Normalisation des Télécoms AMNT2008, du 16 au 19 juin 2009 à Accra (Ghana) . Ce forum a permis de passer en revue les résolutions pertinentes de la dernière AMNT pour la région Afrique et les actions à entreprendre pour les mettre en œuvre. L'ATCI a eu à faire trois communications à ce forum sur la Cybersécurité, les rayonnements non ionisants et la réduction de l'écart de normalisation ;

> Réunion préparatoire à la Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications (CMDT) 2010, du 13 au 15 juillet 2009 à Kampala en Ouganda : trois contributions sur les stratégies de cybersécurité, la protection de l'environnement et de la santé de la population et l'harmonisation des cadres politiques et règlementaire en Afrique de l'Ouest ont été faites ;

> UIT TELECOM 2009, du 05 au 09 octobre 2009 à Genève : thème « Connecter les esprits ouverts » ;

> Colloque Mondial des Régulateurs (GSR), du 10 au 12 novembre 2009 à Beyrouth au Liban : ce colloque a été précédé d'une réunion informelle des associations régionales de régulateurs, le 09 novembre 2009. Dans le cadre de cette rencontre, une contribution a été élaborée par la l'ATCI sur le thème suivant : « Comment encourager la croissance d'applications et de dispositifs novateurs en vue de connecter ceux qui ne le sont pas encore » ;

> Réunion de la Commission d'Etudes 17 en charge de la « Sécurité des réseaux », à Genève, Suisse, du 16 au 25 septembre 2009.

> Les réunions de la Commission d'Etudes 3 de l'UIT-Tà Genève et à Kampala, du 19 au 23 janvier et du 21 au 25 septembre 2009 ;

> Réunion de la Commission d'Etudes 13 de l'UIT-T relative aux « Réseaux futurs y compris mobiles et NGN », du 12 au 23 janvier 2009 à Genève (Suisse) ;

> Réunion de la Commission d'Etudes 16 de l'UIT-T en charge des questions relatives aux terminaux, aux systèmes et applications multimédias et leur fonctionnement, du 27 janvier au 06 Février 2009 à Genève (Suisse) ;

> Réunion de la Commission d'études 2, en charge des questions de numérotation, nommage adressage, à Genève, du 16 au 24 novembre 2009 ;

> Réunion de la Commission d'Etudes 12 sur la qualité de fonctionnement et la qualité de service des réseaux ;

> Première réunion du Groupe Consultatif de Normalisation des Télécommunications (GCNT) pour la période d'études de 2009 à 2012, du 28 au 30 avril 2009, à Genève, Suisse. La décision majeure de cette réunion du GCNT a été de confier l'étude des changements climatiques à la Commission d'Etudes 5 qui a été rebaptisée « environnement et changement climatique » ;

> Deuxième réunion de la Commission d'Etudes 5 pour la période d'études 2009 à 2012 du 25 au 29 mai 2009 à Genève, Suisse. Cette réunion a vu la mise en place du groupe régional pour l'Afrique de cette commission.

L'ATCI, un monde d'experts à l'écoute des télécoms

UNE ÉQUIPE D'EXPERTS AU SERVICE DES TÉLÉCOMS

5 ADMINISTRATION & FINANCES

ORGANIGRAMME

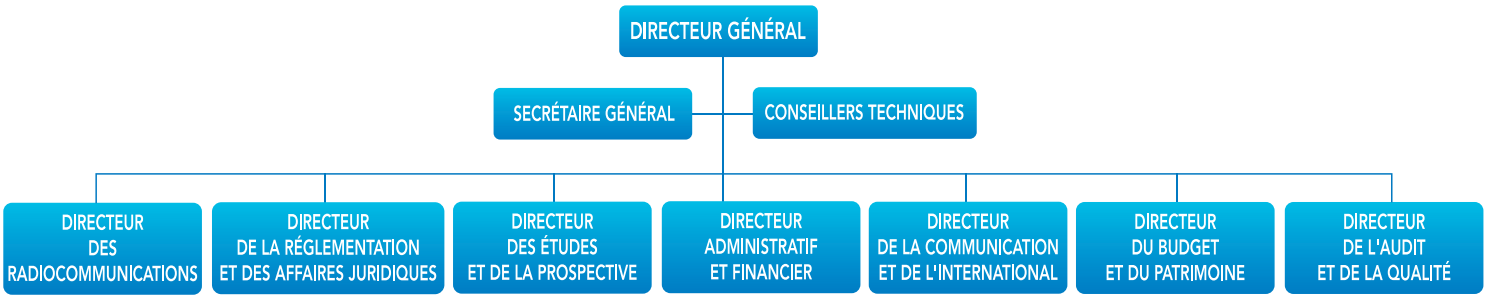

1 **M. Sylvanus KLA,** *Directeur Général*

2 **M. Sylvestre M'POUE ,** *Secrétaire Général*

3 **M. Abraham DJEKOU,** *Conseiller Technique en charge des TICs*

4 **M. Jules KOUADJO,** *Conseiller Technique en charge des Affaires Administratives et Financières*

5 **M. Sylvain N'GOAN,** *Conseiller Technique Juridique*

6 **Mme Aline N'DAKON,** *Directeur de la Communication et de l'International*

7 **Mme Blanche PANGO TATI ,** *Directeur du Budget et du Patrimoine*

8 **Mme Geneviève AHYI,** *Directeur Administratif et Financier*

9 **M. Kaou TROLI BI ,** *Directeur de l'Audit et de la Qualité*

10 **M. Lambert BOUO,** *Directeur des Etudes et de la Prospective*

11 **M. Messan BEUGRÉ,** *Directeur de la Règlementation et des Affaires Juridiques*

12 **M. Simon KOFFI ,** *Directeur des Radiocommunications*

RESSOURCES HUMAINES

GESTION DES EMPLOIS

Structure de l'effectif

Rubrique / Catégories	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage
Cadres	42	16	58	43,28%
Maîtrises	19	25	44	32,84%
Employés	20	4	24	17,91%
Ouvriers	8	0	8	5,97%
Total	89	45	134	100%

AFFAIRES SOCIALES

Assurance retraite complémentaire.
L'Agence a institué une retraite complémentaire au profit du personnel. Sur les 134 agents que compte l'Agence au 31 Décembre 2009, 110 ont adhéré, soit 81 % d'adhésion.
Les cotisations annuelles se repartissent comme suit :
> Part salariés : 33 789 437 fcfa
> Part ATCI : 23 598 467 fcfa
> Total des cotisations : 57 387 904 fcfa

Centre médical de l'Agence.
L'Agence a ouvert une infirmerie depuis le 16 mars 2009. Ce centre est animé par trois (3) agents : un médecin généraliste, un infirmier d'Etat spécialisé et une aide soignante.
Le centre médical, qui a reçu depuis son ouverture 541 patients, soit en moyenne 55 patients par mois, mène essentiellement deux types d'activités : les soins curatifs et les soins préventifs.
Le 5 mai 2009, le centre médical a abrité la visite médicale systématique pour l'ensemble du personnel dont le taux de participation a avoisiné 75%, dépassant de loin celui des années antérieures où cette visite médicale se déroulait à l'extérieur.

Cantine de l'Agence.
Pour permettre aux agents de mieux s'alimenter dans un environnement sain, une cantine a été ouverte le 19 mai 2009 au sein de l'Agence. Elle est gérée par une société qui a un effectif de 10 personnes.

Nous aimons travailler dans un esprit de justice et de vérité; en un mot, en toute transparence.

M. Troli Bi Kaou
Directeur de l'Audit et de la Qualité

LA TRANSPARENCE: L'ESSENCE DE NOTRE GESTION

ÉTATS FINANCIERS COMMENTÉS

Les états financiers de l'exercice clos les 31 décembre 2009 et 2008 ont été élaborés conformément aux règles générales de présentation du Système Comptable OHADA.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles concernent des logiciels de gestion et d'exploitation. Ces logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur une période de 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles amortissables, qui ont été transférées à l'ATCI lors de sa constitution en novembre 1998, en particulier les immobilisations rétrocédées, ont été comptabilisées à leur valeur d'apport. Celles acquises par la suite sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition comprenant notamment le prix d'achat et les frais accessoires sur achats. Les autres immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire avec des durées de vie estimées comme suit :

> Bâtiments : 20 ans
> Installations et agencements : 3 ans et 10 ans
> Matériel : 5 ans et 10 ans
> Matériel de transport : 3 ans

Les terrains constituent des immobilisations corporelles non amortissables. Ces terrains ont été dévolus à l'ATCI lors de sa constitution en novembre 1998. Ils ont fait l'objet d'une réévaluation aux dires d'expert en 2000. Pour tenir compte des litiges liés aux occupations des terrains de Marcory Anoumabo, une provision a été constituée. Au 31 décembre 2009, un échange de titre foncier a eu lieu entre l'Etat de Côte d'Ivoire et l'ATCI. Ce qui a amené l'ATCI à reprendre la provision constituée sur le terrain de Marcory Anoumabo.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières comprennent principalement les titres de participation au capital de VITIB, de RASCOM et les prêts au personnel (prêts personnels, prêts véhicules et prêts scolaires) qui sont comptabilisés conformément au montant des prêts accordés.

PROVISIONS SUR LES COMPTES CLIENTS

Les provisions pour dépréciation des comptes clients douteux sont déterminées cas par cas, en fonction du risque de non recouvrement estimé.

TRAVAUX ET SERVICES VENDUS

Les ressources de l'ATCI sont principalement constituées des prestations suivantes :
Le produit des droits et redevances sur les radiocommunications
Le produit des droits et redevances de contrôle des opérateurs du secteur des télécommunications conformément aux prescriptions des cahiers des charges.

Les produits issus des droits et redevances sur les radiocommunications sont comptabilisés sur la base de la facturation bimestrielle. Les produits des droits et redevances de contrôle des opérateurs du secteur des télécommunications (la contribution de régulation, la contribution à la numérotation….) sont comptabilisés sur la base du chiffre d'affaires réalisé par les opérateurs des télécommunications.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2009

Bilan au 31 décembre 2009

Montants en milliers de francs CFA	2009	2008
ACTIF IMMOBILISÉ NET	13 256 239	10 296 063
Brevets, licences, logiciels	87 158	37 748
Immobilisations corporelles	6 473 737	6 324 448
Av. et acomptes versés sur Immob.	4 726 851	2 419 878
Immobilisations financières	1 968 492	1 544 602
Actif Circulant net	10 798 699	11 338 885
Fournisseurs, avances versées	378	2 978
Clients	6192762	5 726 922
Autres créances	4 605 559	5 608 986
Trésorerie	3 378 139	3 853 760
Banques, caisse	3 378 139	3 853 760
TOTAL ACTIF	22 352 781	25 488 708
PASSIF	2009	2008
CAPITAUX PERMANENTS	23 582 586	21 413 700
CAPITAUX PROPRES	17 222 146	16 478 230
Capital social	11 206 447	15 060 877
Réserves indisponibles	141 785	53 000
Report à nouveau	1 275 567	476 501
Résultat net de l'exercice	4 598 346	887 851
DETTES À LONG ET MOYEN TERME	6 360 441	4 935 471
Emprunts	4 145 588	2 745 000
Dette de crédit-bail	0	4 216
Provision pour risques et charges	2 214 852	2 186 254
DETTES À COURT TERME	3 850 459	4 074 253
Dettes H.A.O.	21 924	17 217
Fournisseurs	1 314 443	980 244
Dettes fiscales	289 237	214 669
Dettes sociales	290 633	173 203
Autres dettes	1 934 222	2 688 976
Trésorerie passif	31	754
Banques, caisse	31	754
TOTAL PASSIF	22 352 781	25 488 707

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2009

Montants en milliers de francs CFA	Exercice 2009	Exercice 2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	14 645 019	16 040 951
Services vendus	11 094 526	12 624 562
Produits accessoires	3 550 493	3 416 388
Autres produits	(7 875 140)	(614 435)
Frais généraux	(17 397 634)	(12 560 722)
Autres achats	(518 739)	(358 713)
Transports	(201 373)	(133 667)
Services extérieurs	(7 295 380)	(5 473 969)
Impôts et taxes	(1 163 688)	(803 590)
Autres charges	(8 218 454)	(5 790 783)
Valeur ajoutée	5 122 523	4 094 662
Charges de personnel	(2 876 096)	(2 680 976)
Excédent Brut d'Exploitation	2 246 427	1 413 686
Dotations aux amortissements et aux provisions	(1 279 567)	(583 424)
Résultat d'exploitation	966 860	830 262
Produits financiers	1 554 355	1 190 828
Charges financières	(1 806 435)	(1 126 406)
Résultat financier	(252 079)	64 422
Résultat des activités ordinaires	714 781	894 684
Produits hors activités ordinaires	7 951 135	8 167
Charges hors activités ordinaires	(4 022 570)	0
Résultat hors activités ordinaires	3 928 565	8 167
Impôts sur le résultat	45 000	15 000
Résultat net	4 598 346	887 851

PROTÉGER LE CYBER-ESPACE IVOIRIEN

6 ACTIVITÉS DIVERSES

CÔTE D'IVOIRE COMPUTER EMERGENCY RESPONSE TEAM (CI-CERT)

Face à l'ampleur de la cyber escroquerie en Côte d'Ivoire, phénomène qui nuit gravement à l'image de marque et à l'économie de notre pays, l'ATCI a, outre les actions de sensibilisation à travers des interviews, des émissions télé et radio et des conférences, créé une cellule technique de veille, de surveillance et traitement des incidents informatiques, dont les actes d'escroquerie sur Internet.

La cellule technique, dénommée Côte d'Ivoire Computer Emergency Response Team (CI-CERT) a été mise en place le 19 juin 2009. Elle est composée d'ingénieurs informaticiens spécialisés dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information.

Son site web est : www.cicert.ci

LUTTE CONTRE LA CYBER ESCROQUERIE

L'ATCI et la police scientifique ont mis en place une plateforme de collaboration pour mener la prévention et la répression contre les actes de cybercriminalité, notamment la cyber escroquerie. Les réalisations de la plateforme sont décrites dans son rapport d'activités disponible à l'adresse suivante : http://www.cicert.ci/pages/qmimages/Rapport_Annuel_CICERT_2009.pdf.

On peut citer, par exemple, quelques résultats montrant l'ampleur du phénomène :

> 980 dénonciations ont été reçues : chiffre relativement élevé qui traduit l'opportunité de l'existence d'un point focal ou point de contact permettant aux internautes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre pays, de signaler des incidents et cas d'escroquerie ;

> le marché de la cyber escroquerie a été estimé à plus de 4 milliards de francs CFA ;

> la police scientifique a interpellé 76 personnes suspectées de mener des activités de cyber escroquerie ;

> 37 cyber-escrocs ont été déférés devant le Parquet d'Abidjan Plateau et condamnés par la suite à des peines d'emprisonnement ferme.

Des efforts restent cependant à faire pour obtenir l'implication des autres acteurs majeurs comme les cybercafés et les sociétés de transfert d'argent par lesquelles transite près de 80% des sommes extorquées aux victimes.

PLUS DE PERFORMANCE POUR PLUS DE CROISSANCE

7 CONCLUSION

La croissance observée ces dernières années sur le marché des télécommunications s'est encore confirmée en 2009. Cette croissance est principalement tirée par les bonnes performances des opérateurs mobiles. En effet, malgré la baisse continue des abonnés des réseaux fixes, le nombre d'abonnés global connaît une croissance notable de 24,6% atteignant 13 466 378, correspondant à une télédensité téléphonique de 61,6%. Les acteurs majeurs du secteur totalisent un chiffre d'affaires de plus de 692 milliards de francs, en hausse de 1,6% par rapport à l'année 2008. Par contre les investissements ont chuté de 10,7%, conséquence de la morosité de l'environnement économique national.

Au plan de la régulation, l'Agence a octroyé 26 autorisations, délivré 102 agréments toutes catégories confondues et traité 26 plaintes et requêtes. Elle a effectué plusieurs contrôles et a pris plusieurs décisions dans le cadre du suivi des opérateurs. En outre, elle a assuré la gestion quotidienne du plan national de numérotation et du spectre de fréquence, participé aux travaux de normalisation à l'échelle nationale, et réalisé des études techniques sur des sujets d'intérêt national.

Au plan financier, l'Agence dégage un résultat net positif de plus de 4,5 milliards de FCFA malgré une baisse de son chiffre d'affaires.

Pour l'année 2010, les objectifs consistent en la consolidation des acquis et en la recherche d'une meilleure efficacité dans l'accomplissement de notre mission de régulateur. Pour cela, les efforts seront entrepris pour parvenir à la certification ISO 9001 version (2008) de l'Agence.

CHIFFRES CLÉS

4,5 milliards de FCFA
un résultat net positif

102 agréments
délivrés

26 plaintes et requêtes
traitées

13 466 378
abonnés à la téléphonie

EVEREST

ATCI

Agence des Télécommunications
de Côte d'Ivoire

Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire
Siège social: Marcory Anoumanbo
18 BP 2203 Abidjan 18
Tél: 20-34-43-73 / 20-34-43-74 / Fax: 20-34-43-75
http://www.atci.ci